



GEC CONSEIL
Commissariat aux comptes
▲▲●

UNION DEPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU LOT

Siège social : 159 rue du Pape Jean XXIII
46000 CAHORS

-o0o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'assemblée générale de l'Association UDAF DU LOT,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UDAF DU LOT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe délibérant.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 20 mai 2019



SARL GEC CONSEIL
Christophe ALBOUY

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan médico-social

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	97 974	60 436	37 538	30 328		7 210
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains	1 524		1 524	1 524		
Constructions	398 232	317 415	80 816	96 296		- 15 480
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 888	8 436	2 452	3 176		- 724
Autres immobilisations corporelles	221 480	155 599	65 881	86 080		- 20 199
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				1 332		- 1 332
Immobilisations reçues en affectation						
Terrains						
Constructions						
Installation tech., matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations affectées, concédées ou mises à dispo.						
Immobilisations financières						
Participations	22 412		22 412	26 004		- 3 592
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	27 657	20 000	7 657	3 505		4 152
TOTAL (I)	780 168	561 887	218 281	248 245		- 29 964
Comptes de liaison (1)						
TOTAL (II)						

(2) Bilan médico-social (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	64 052	64 052	
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Legs et donations			
. Subventions d'investissement sur biens renouvelables			
. Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Excédents affectés à l'investissement	95 000	95 000	
. Réserves de compensation	27 538	3 792	23 746
. Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	50 000		50 000
. Autres réserves	78 420	78 420	
Report à nouveau			
. Report à nouveau (gestion non contrôlée)	149 629	56 494	93 135
. Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-2 757	-2 757	
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs	114 815	68 743	46 072
. Dépenses non opposables aux tiers financeurs	3 080	8 083	- 5 003
. Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	157 190	207 950	- 50 760
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	9 796	13 793	- 3 997
Provisions réglementées			
. Couverture du besoin en fonds de roulement			
. Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations			
. Réserves des plus-values nettes d'actif			
. Immobilisations grevées de droits			
TOTAL (I)	746 764	593 571	153 193
Comptes de liaison			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques	66 495	112 413	- 45 918
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	66 495	112 413	- 45 918
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	107 263	53 737	53 526
. Sur autres ressources			
Dettes (3)			
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	151 364	193 502	- 42 138
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	71 521	101 844	- 30 323
Dettes fiscales et sociales	162 275	113 295	48 980
Autres (5)	10 065	90 987	- 80 922
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	502 487	553 365	- 50 878
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 315 746	1 259 348	56 398

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Engagements reçus Legs nets à réaliser . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle Dont en nature restant à vendre Engagements donnés			

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs.

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

(3) En particulier : cautions versées par le résident à leur entrée dans l'établissement :

(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :

(5) Dont fonds des majeurs protégés :

Compte de résultat médico-social

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	458 241	7 221	465 462	406 285	59 177	14,57	
Montants nets produits d'expl.	458 241	7 221	465 462	406 285	59 177	14,57	
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Dotations et produits de tarification			1 240 200	1 246 748	- 6 548	-0,53	
Subventions d'exploitation			368 380	360 687	7 693	2,13	
Dons			310	639	- 329	-51,49	
Cotisations			2 349	1 952	397	20,34	
Legs et donations							
Produits liés à des financements réglementaires							
Autres produits			164 647	158 105	6 542	4,14	
Reprise de provisions			65 703	25 660	40 043	156,05	
Transfert de charges			75 995	87 564	- 11 569	-13,21	
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 917 584	1 881 355	36 229	1,93	
Total des produits d'exploitation (I)			2 383 046	2 287 639	95 407	4,17	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			356		356	N/S	
Autres intérêts et produits assimilés			690	202	488	241,58	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)			1 046	202	844	417,82	
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion			26 783	15 547	11 236	72,27	
Sur opérations en capital			3 997	4 997	- 1 000	-20,01	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			52 011	13 374	38 637	288,90	
Total des produits exceptionnels (IV)			82 791	33 918	48 873	144,09	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 466 882	2 321 759	145 123	6,25	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							
TOTAL GENERAL			2 466 882	2 321 759	145 123	6,25	

Compte de résultat médico-social (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises et de matières premières				
Variation de stock marchandises et matières premières				
Autres achats non stockés	53 570	48 166	5 404	11,22
Services extérieurs	213 294	224 543	- 11 249	-5,01
Autres services extérieurs	278 142	266 436	11 706	4,39
Impôts, taxes et versements assimilés	87 557	84 613	2 944	3,48
Salaires et traitements	998 534	975 170	23 364	2,40
Charges sociales	368 362	344 223	24 139	7,01
Autres charges de personnels	3 989	3 710	279	7,52
Subventions accordées par l'association	83 446	31 753	51 693	162,80
Dotations aux amortissements	57 607	57 869	- 262	-0,45
Dotations aux provisions	62 476	51 310	11 166	21,76
Autres charges	10 710	4 923	5 787	117,55
Total des charges d'exploitation (I)	2 217 685	2 092 716	124 969	5,97
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)	11 771		11 771	N/S
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 440	2 813	- 373	-13,26
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	2 440	2 813	- 373	-13,26
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	13 170	16 918	- 3 748	-22,15
Sur opérations en capital		1 362	- 1 362	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	64 627		64 627	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	77 797	18 280	59 517	325,59
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	2 309 692	2 113 809	195 883	9,27
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	157 190	207 950	- 50 760	-24,41
TOTAL GENERAL	2 466 882	2 321 759	145 123	6,25
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes Associations

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 850 561,31 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 157 190,06 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/05/2019 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

ACTIVITE

Les produits d'activité de l'exercice clos le 31/12/2018 sont de 1 705 662 euros contre 1 653 033 euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 3.18 %.

INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE

Des investissements ont été réalisés à hauteur de 27 642 euros et se décomposent de la manière suivante :

- Logiciels et autres actifs incorporels: 17 610 euros
- Installations et agencements: 278 euros
- Matériels informatiques 9 195 euros
- Actifs financiers: 560 euros

FONDS DES MAJEURS PROTEGES:

Dans le cadre de son activité, l'association gère des fonds pour le compte de personnes protégées. Au 31 décembre 2018, le montant géré s'élève à 35 836 276.36 euros.

EXONERATIONS ZRR:

L'exonération ZRR fait bénéficier à la structure d'une économie de charges sociales d'un montant de 48 491 euros.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES:

Le détail des provisions pour risques et charges sont décrites plus loin dans l'annexe.

CHANGEMENT METHODE COMPTABLE

Des changements dans le traitement comptable de certaines opérations ont été opérés sur l'exercice. Ces changements concernent le Compte Epargne Temps ainsi que la provision pour indemnité retraite. Des éclaircissements sont apportés au lecteur plus loin dans l'annexe dans les règles et méthodes comptables.

De plus, l'association a été décidé de provisionner en totalité les indemnités de départs à la retraite de ces salariés affectés à l'activité MJPM. En effet, l'article 314-45 du Code de l'Action Sociale et des familles mentionne que "les économies réalisables sur des charges de personnel doivent être employées en priorité au provisionnement adéquat des charges afférentes aux départs à la retraite et au compte épargne-temps". Ainsi, suite à la constatation d'un excédent sur le groupe II du compte administratif de l'activité MJPM, l'association a décidé de suivre cet article et d'utiliser cet excédent afin de provisionner la totalité de son engagement en matière d'indemnité de départs à la retraite.

Cette possibilité n'a pu être réalisée sur la totalité des salariés de l'association, les autres secteurs ne générant pas d'excédent au niveau de leur charge de personnel.

AUTRES EVENEMENTS DE L'EXERCICE:

L'association a arrêté son activité d'Intermédiation locative et de gestion locative (IML) sur l'exercice.

L'association a vu le départ de plusieurs cadres dirigeants, notamment son ancien directeur. Leur remplacement sont intervenus début 2019.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux dispositions réglementaires:

- du règlement 99-01 du CRC
- de l'instruction DGAS du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés et aux organismes gestionnaires
- de l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

^ Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	De 01 à 04 ans
Constructions	De 30 à 50 ans
Agencements des constructions	De 10 à 15 ans
Installations techniques et matériels	De 04 à 11 ans
Agencements informatiques	De 04 à 05 ans
Matériels informatiques	De 03 à 05 ans
Matériels de bureau	De 03 à 05 ans
Mobilier	De 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner partiellement le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Pour le personnel de la branche activité MJPM:

- Application convention collective CCN 66
- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux d'évolution des salaires: 1.5%
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux charges sociales: 46.36%

Pour les autres salariés:

- provision des indemnités à verser aux salariés partant dans les 5 prochaines années
- application convention collective CCN 66
- indemnité sur le dernier salaire connu de la période
- Taux charges sociales: 46.36%

L'engagement global de l'association, présenté dans les engagements financiers, présente la même méthode de calcul que la provision du personnel MJPM.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent :

- Provision IDR Fonds dédiés: conformément au bulletin EC 2013-43, la CNCC préconise la gestion des provisions des indemnités de fin de carrière en fonds dédiés lorsqu'elles sont partiellement. Suivant ces recommandations, la provision dotée en 2018 a été réaffectée du compte provision pour risque vers le compte fonds dédiés.

Afin d'assurer une comparabilité des comptes entre les exercices clos au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, les comptes impactés sont présentés ci-dessous:

Comptes	2018	2017	Variation
194100 Fonds dédiés IDR	103 195	40 911	+ 62 284
689000 Engagement sur fonds dédiés IDR	63 359	40 911	+ 22 448
789000 Reprise eng sur fonds dédiés IDR	1 074	0	+ 1 074

- Provision CET: conformément au bulletin EC 2012-53, la CNCC préconise la gestion des versements relatifs aux comptes épargne temps dans un compte titres, à l'actif du bilan. Le compte est valorisé en valeur historique des versements effectués par l'association. Parallèlement, il convient de provisionner une dette pour congés payés et de l'actualiser chaque année suivant l'évolution des coûts salariaux. Suivant ces recommandations, le fonds titres constitués des versements initiaux a été reconstituée en contrepartie de la provision de la dette pour congés payés.

Afin d'assurer une comparabilité des comptes entre les exercices clos au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, les comptes impactés sont présentés ci-dessous:

Comptes	2018	2017	Variation
508100 Fonds CET	33 846	25 711	+ 8 135
428300 Provision congés CET	23 438	20 224	+ 3 214
438300 Provision charges soc sur congés CET	8 524	7 355	+ 1 169
448300 Provision charges fis sur congés CET	2 341	2 021	+ 320
641300 Provision congés CET	3 214	4 447	-1 233
645300 Provision charges soc sur congés CET	1 169	1 617	- 448
638300 Provision charges fis sur congés CET	320	444	- 124
789000 Reprise eng sur fonds dédiés IDR	1 074	0	+ 1 074



Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	80 364	17 610		97 974
Immobilisations corporelles	622 653	9 473		632 125
Immobilisations financières	29 509	560		30 069
TOTAL	732 526	27 643		760 168

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	50 037	10 399	60 436
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	163 701	8 087		171 788
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	136 625	9 003		145 627
Installations techniques, matériel, outillages industriels	7 712	724		8 436
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	10 130	10 555		20 686
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	116 075	18 838		134 913
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	434 244	47 207		481 451
TOTAL GENERAL (I+II+III)	484 280	57 607		541 887

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	27 657		27 657
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	53 242	14 745	38 497
Autres créances	259 675	249 663	10 012
Charges constatées d'avance	6 254	6 254	
TOTAL	346 828	270 662	76 166

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	42 604
Autres produits à recevoir	127 922
TOTAL	170 527

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	36 717	1 780		38 497
Comptes financiers	20 000			20 000
TOTAL	56 717	1 780		58 497

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Valeur du patrimoine intégré	64 051,95 €			64 051,95 €
Réserve statutaire	78 420,30 €			78 420,30 €
Excédent affecté à l'investissement	95 000,00 €			95 000,00 €
Excédent affecté à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0,00 €	50 000,00 €		50 000,00 €
Réserve de compensation	3 792,35 €	23 746,10 €		27 538,45 €
report à nouveau cred	187 655,53 €			187 655,53 €
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-2 757,21 €			-2 757,21 €
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	68 743,24 €	114 814,97 €	68 743,24 €	114 814,97 €
Dépenses pour congés payés	8 083,09 €		5 002,85 €	3 080,24 €
report à nouveau deb	-131 161,83 €	93 135,20 €		-38 026,63 €
Résultat de l'exercice	207 950,17 €	157 190,06 €	207 950,17 €	157 190,06 €
Subventions d'investissement	13 793,48 €		3 997,12 €	9 796,36 €
TOTAL	593 571,07 €	438 886,33 €	285 693,38 €	746 764,02 €

Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. engag. à réaliser sur subv. attribuées	Diminutions fonds dédiés util. Au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au-2ans
Subvention IML	50 937		50 937		
Subvention DDCSPP contrat ville	2 800			2 800	
Subvention Laïcité		1 268		1 268	
Provision IDR	40 911	63 359	1 074	103 195	
TOTAL	94 648	64 627	52 011	107 263	

Subventions d'investissement**Subventions**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
CAF	Equip mobilier	11 331			11 331
CAF	Equip inf	11 456			11 456
TOTAL		22 787			22 787

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
CAF	Equip mob	8 782	1 134		7 648
CAF	Equip inf	5 012	2 864		2 148
TOTAL		13 794	3 998		9 796

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges	112 413	60 695	106 612	66 495
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	112 413	60 695	106 612	66 495
TOTAL GENERAL (I+II)	112 413	60 695	106 612	66 495
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		60 695	106 612	
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants**PROVISION POUR LITIGE:**

Un litige sur le dossier d'une personne sous protection avait été provisionné en 2017, suite à la décision de la cour d'appel, à hauteur de 28 000 €. Sur l'exercice, la cour de cassation a cassé l'arrêt rendu en renvoyant la condamnation du mandataire judiciaire vers l'association. L'assurance a pris en charge la totalité de la condamnation. La provision a donc été reprise.

PROVISION MEDIATION FAMILIALE:

La provision antérieurement constituée pour faire face au compte de liaison du service "Médiation Familiale" a été reprise en totalité pour 33 103 euros.

PROVISIONS RELATIVES AUX PERSONNELS:

Une provision antérieurement constituée a été reprise pour 4 600 euros suite au départ de cette salariée sur l'exercice. La 2ème provision antérieurement constituée a été réajustée au montant de l'indemnité qui lui sera versée lors de son départ sur l'exercice prochain. La provision s'élève ainsi à 11 673 euros.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES:

Une provision pour risques a été constituée relative aux impôts locaux pour un montant de 19 500 euros.

Enfin, une provision a été constituée relative aux frais à venir des véhicules pris en location dont l'association s'est engagée à remettre en état à l'issu des contrats. L'estimation des remises en état futures, proratisée au niveau de la durée des contrats, s'élève à 33 322 euros.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	151 364	39 760	111 604	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	71 521	71 521		
Dettes fiscales et sociales	162 275	162 275		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 065	10 065		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	395 224	283 620	111 604	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	155
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	23 868
Dettes fiscales et sociales	83 498
Autres dettes	9 545
TOTAL	117 065

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
UNAF	Fonds spécial	196 993	196 993			
Région Occitanie	Justice	2 000	2 000			
CAF	Fonds rééquilibrage	113 323	87 500	25 823		
Département Lot	Subv Médiation Fam	7 000	7 000			
DDCSPP	Subv ISTF	23 961	23 961			
UNAF	Subv consommatio	748		748		
Caisse des dépôts	Subv micro crédit	7 900		7 900		
Préfet Dép Lot	FNAVL	14 055	5 922	8 133		
DRJSCS	Subv CGET	2 400	2 400		1 268	
	TOTAL	368 380	325 776	42 604	1 268	

Eléments significatifs ou importants

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	82 791
Sur opérations de gestion	3 997
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	26 783
Reprises sur provisions et transferts de charges	52 011
Charges exceptionnelles	77 797
Sur opérations de gestion	1 151
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	64 627
Charges sur exercices antérieurs	12 019
Résultat exceptionnel	4 994

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

Produits exceptionnels:

- Quote-part subvention d'investissement ramenée au résultat : 3 997 euros
- Reprise fonds dédiés: 52 011 euros
- Produits relatifs aux exercices précédents: 26 783 euros

Charges exceptionnelles:

- Charges relatives aux exercices précédents: 12 019 euros
- Intérêts et pénalités: 1 151 euros
- Engagement fons dédiés: 64 627 euros

Annexes Associations (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Engagements et sûretés réelles consenties**

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Garantie France Active sur l'emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit	105 653	
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL	105 653	

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a décidé de provisionner partiellement le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes conformément aux méthodes de calcul exposées dans les règles et méthodes comptables.

Engagements totaux à la clôture :

- Montant assuré par un tiers: Néant
- Engagements estimés: 160 246 euros
- Montant comptabilisé : 103 195 euros

Rémunération des cadres dirigeants

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 E et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 E.

Le montant des rémunérations des plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent sur l'exercice à 71 817 E.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	6	1
Non cadres	30	2
TOTAL	36	3

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 8 532 euros.